



# ARFRIPS

## Projet pédagogique

**Se former autrement, une pédagogie au service  
de l'action**

2017-2021

arfrrips

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LA FORMATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN PRATIQUES SOCIALES

10 impasse Pierre Baizet - CS 10422 - 69338 LYON cedex 09 - Tél : 04 78 69 90 90 - Fax 04 78 25 53 58 - info@arfrrips.fr

« Le Victorien » - 19 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE - Tél : 04 81 39 03 00 - infovalence@arfrrips.fr

www.arfrrips.fr - Siret 481 216 315 000 46 - Naf 8559 B

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



## Table des matières

1 : Préambule .....	1
1.1 : L'ARFRIPS, une histoire singulière .....	1
1.2 : Notre vision du travail social et de l'intervention sociale et ses impacts sur le processus de formation.....	1
2 : Finalités, objectifs et missions.....	3
2.1 : Orientations et objectifs de l'association ARFRIPS .....	3
2.2 : Les missions de l'établissement de formation.....	4
3 : Principes pédagogiques généraux .....	5
3.1 : Former un public adulte.....	5
3.2 : Former à l'acquisition de qualifications et de compétences.....	5
3.3 : La promotion sociale des personnes en formation .....	6
3.4 : La formation à l'appui du processus de professionnalisation .....	6
3.5 : Place du collectif, place de l'individu .....	7
4 : Les outils à l'appui de la mise en œuvre de notre projet.....	8
4.1 : Le travail en partenariat / réseau.....	8
4.2 : Le lien avec les employeurs et la branche professionnelle.....	11
4.3 : Représentativité des étudiants, professionnels et personnalités extérieures .....	12
4.4 : Information, orientation et promotion des métiers du social .....	15
4.5 : Modalités d'accompagnement individuelles et collectives .....	16
4.6 : Dispositifs transversaux à l'appui de l'employabilité .....	17

# 1- Préambule

## 1.1 : L'ARFRIPS, une histoire singulière

L'ARFRIPS est issue de la fusion de deux centres de formation historiques (Recherche et Promotion et l'Institut du Travail Social) prenant leurs racines à la Libération. Cette histoire confère à la structure la possibilité d'approche plurielles (sociologie, psychologie, anthropologie, droit...), reconnues par de nombreux acteurs du travail social. L'expérience acquise dans le domaine de la formation nous permet de proposer une large palette de formation aux métiers du social du niveau 3 au niveau 7 ainsi qu'un accompagnement de qualité des apprenants issus d'horizons multiples.

## 1.2 : Notre vision du travail social et de l'intervention sociale et ses impacts sur le processus de formation

Le travail social n'a jamais cessé depuis ses origines d'innover et de s'adapter aux différentes mutations sociales, culturelles et économiques de notre société.

Ces évolutions ont contribué à forger un socle de compétences professionnelles et de références éthiques sur lequel s'appuient les travailleurs sociaux dans l'exercice quotidien de leurs missions.

La territorialisation de l'action sociale, la décentralisation, le chômage, l'immigration, les profondes évolutions culturelles et la remise en cause de l'état providence sont venus interroger l'adéquation et la pertinence des réponses au regard des nouvelles problématiques sociétales.

De ce fait, l'ensemble du champ de l'action sociale et plus spécifiquement les travailleurs sociaux ont été amenés à reconsidérer la légitimité de leurs interventions et la pertinence de leurs outils.

Si la relation d'aide, l'acte éducatif, l'accompagnement et la prise en compte de la personne, désormais sur toute la durée de son parcours de vie, constituent toujours le cœur du métier du travailleur social, indéniablement les pratiques partenariales et collectives ne cessent de se développer.

En effet, les nouveaux dispositifs institutionnels d'insertion par l'activité économique, l'évolution des politiques sociales, les politiques de la ville et les transformations de l'offre médico-sociale amènent les travailleurs sociaux sur de nouveaux terrains d'exercice requérant de nouvelles compétences et de nouvelles façons d'agir.

Face à ces évolutions, notre dispositif de formation prend une place active au renouvellement des compétences professionnelles et à leurs mises en œuvre. Notre établissement de formation, ne se considérant pas comme un simple espace d'enregistrement et de traitement de ces multiples évolutions, est engagé au même titre que les institutions et les professionnels œuvrant sur le terrain dans le processus de transformation de notre société.

La massification de la précarité, les nouveaux rapports des individus face aux institutions et à la société, la perte des étayages, les souffrances individuelles et collectives, les sentiments d'injustice et d'abandon, de disqualification, de discrimination et d'absence de reconnaissance font surgir de façon patente de nouvelles questions non réductibles à la seule problématique familiale ou individuelle.

Le caractère pluriel des problématiques rencontrées oblige les travailleurs sociaux à inventer d'autres modes d'intervention et de positionnement. Ils ne peuvent donc plus se contenter d'être les seules et uniques personnes ressources des individus en souffrance. Ils se doivent d'intervenir sur les processus générateurs d'inadaptation et de dysfonctionnements, en mobilisant à la fois le tissu partenarial dans lequel s'inscrivent leurs activités et les personnes accompagnées qui disposent d'un savoir expérientiel. Les professions sociales aujourd'hui doivent être capables d'interpeller la responsabilité politique et économique, tant au niveau local, national, qu'europpéen

Rompant avec une tradition encore récente, cette évolution confirme la nécessité pour le travail social de s'appuyer désormais sur les sciences sociales pour donner sens à son activité. Au-delà d'une réserve à leur égard parce qu'elles assimilaient l'intervention sociale au contrôle social, le travailleur social se doit aujourd'hui de s'y référer afin d'être au plus près des problématiques des personnes accompagnées. La réalité du terrain impose une plus juste appréciation des rapports complexes entre l'individuel et le collectif, entre trajectoire personnelle et construction sociale des comportements.

Les disciplines psychologique, philosophique, sociologique, anthropologique, ethnologique, économique mais aussi historique et juridique apparaissent alors comme autant d'outils spécifiques mais complémentaires qui assureront aux travailleurs sociaux les moyens de mener à bien leur mission d'accompagnement en développant une capacité de déconstruction des phénomènes sociaux auxquels ils sont confrontés et dans lesquels les personnes vulnérables sont parfois prisonnières.

Dès lors, le processus de formation ambitionne, à partir de ces champs conceptuels fortement ancrés dans le réel, de donner les moyens aux travailleurs sociaux en formation d'étudier ces faits sociaux comme des systèmes complexes et dynamiques dans l'objectif d'analyser l'articulation entre l'individu et le collectif, le particulier et le sociétal, d'en saisir les incidences sur leurs accompagnements et ce, depuis une attention et une réflexion quant à la nature de leur engagement.

Il convient que le futur travailleur social :

- Saisisse les rapports de domination qui affectent les relations sociales tant au niveau idéologique, politique qu'institutionnel.
- Repère, en contrepoint, la nature des formes d'organisations récentes fondées sur la solidarité qui configurent de nouvelles formes d'identités sociales.
- Demeure lucide sur la prégnance des systèmes de représentations et de valeurs qui traversent notre société.
- Accorde une attention critique quant à la nature des modalités relationnelles à l'œuvre dans tout engagement vis à vis d'autrui.

Il importe alors que la formation insiste :

- Sur les logiques politique, économique, et juridique dans lesquelles s'inscrit le développement de l'action sociale.
- Sur les transformations à l'œuvre dans le secteur social et médico-social par l'approche citoyenne et inclusive et les libertés fondamentales.
- Sur les évolutions de la relation d'aide dans ses aspects sociaux et psychologiques.
- Sur la connaissance approfondie de la diversité sociale et culturelle qui caractérise notre environnement.

Dès leur entrée en formation, en collaboration directe avec les populations, les partenaires professionnels, associatifs et institutionnels, les futurs travailleurs sociaux doivent développer de nouvelles compétences en matière :

- D'écoute de la personne,
- De diagnostic et d'expertise,
- De proposition et de conception de projet,
- D'accompagnement de projet individuel et collectif,
- D'évaluation dynamique,
- D'apprentissage et de communication pour s'inscrire dans un travail d'équipe, de travail en partenariat et en réseau afin de développer des modes d'intervention centrés sur le collectif, le territoire et la mise en place de projets interinstitutionnels.

Ces évolutions nécessitent désormais de former les futurs travailleurs sociaux à exercer leurs métiers dans un contexte nouveau de partenariats. Ces partenariats reconnaissent les qualifications réciproques des diverses institutions et de leurs acteurs.

## 2- Finalités, objectifs et missions

### 2.1 : Orientations et objectifs de l'association ARFRIPS

L'ARFRIPS a choisi, comme cadre de l'exercice de ses activités de formation, la structure associative. Ces valeurs fondatrices sont en lien avec les principes du travail social

Ainsi l'ARFRIPS :

- Se réclame d'une pensée fondée sur des idéaux de transformations sociales, nécessaires à l'émancipation et à la dignité de la personne, dans le respect des croyances, des idées, des cultures et des sensibilités ;
- Inscrit son action dans le cadre démocratique, républicain et laïc, autorisant ainsi la promotion des valeurs d'égalité et de justice sociale ;
- Garantit pour chaque membre de la communauté de formation la capacité individuelle et collective de penser, d'élaborer et de rendre compte d'une pratique de formation, de gestion

et de fonctionnement, aux différents niveaux de responsabilité, qu'ils soient hiérarchiques, individuels ou interdisciplinaires ;

- Instaure un dialogue entre les structures institutionnelles, les différents niveaux hiérarchiques et les rapports interindividuels ou interdisciplinaires.

L'association se doit :

- De connaître les politiques sociales, leur sens et leur inscription dans les politiques publiques
- D'assurer, conformément aux textes officiels, les formations initiales des personnels mettant en œuvre les politiques sociales ;
- De contribuer à la formation continue, à la promotion professionnelle et à la formation supérieure de ces personnels ;
- De participer à l'animation et au développement du secteur professionnel, aux études et recherches notamment au niveau régional.

Aujourd'hui l'ARFRIPS actualise ses orientations en tenant compte des mutations qui se réalisent dans le champ de la formation professionnelle aux métiers du social.

## 2.2 : Les missions de l'établissement de formation

Les formations sociales contribuent à la qualification et à la promotion des professionnels et des personnels salariés et non-salariés engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations, dans la prévention de la prostitution et l'identification des situations de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains et dans la promotion du droit au logement, de la cohésion sociale et du développement social.

Les diplômes et titres de travail social sont délivrés par l'Etat conformément aux dispositions de l'article L. 335-6 du code de l'éducation, dans le respect des orientations définies par le ministre chargé des affaires sociales après avis du Conseil supérieur du travail social.

Les établissements publics ou privés sont soumis, pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social, à un agrément délivré par la région sur la base du schéma régional des formations sociales, après avis du représentant de l'Etat dans la région, ainsi qu'aux obligations et interdictions prévues respectivement aux articles L. 6352-1 et L. 6352-2 du code du travail.

La région peut, par voie de convention, déléguer aux départements qui en font la demande sa compétence d'agrément des établissements dispensant des formations sociales situés sur leur territoire.

L'Etat contrôle, en outre, dans des conditions fixées par voie réglementaire, le respect des textes relatifs aux diplômes, la qualification des formateurs et directeurs d'établissement et la qualité des enseignements délivrés par les établissements agréés pendant la durée des formations, préparant aux diplômes et titres de travail social. Ce contrôle pédagogique est effectué, pour chaque niveau de

diplôme, en tenant compte notamment du rôle des partenaires en matière d'alternance, d'enseignements et de recherche ainsi que des démarches d'évaluation interne et d'actualisation des compétences pédagogiques. Il est formalisé dans un avis qui est transmis à la région.

Les départements sont consultés sur la définition et le contenu des formations.

Les missions de l'arfrips sont donc au nombre de cinq

- Proposer un large panel (du niveau 3 au niveau 7) de parcours de professionnalisation aux métiers du social via la formation initiale, l'apprentissage et la formation continue
- Proposer une offre de formation tout au long de la vie sur-mesure à l'attention des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- Élaborer et co-construire des parcours individualisés modulés selon l'expérience des personnes et adaptés à la diversité des dispositifs
- Initier une veille sociale en réalisant des études, remplissant une fonction d'observatoire sur les innovations, et nous positionnant comme pôle ressources pour la recherche en travail social
- Développer des formations à l'international

## 3- Principes pédagogiques généraux

### 3.1 : Former un public adulte

Les formations proposées par l'ARFRIPS, s'adressent à des adultes, en activités ou non. Pour certains il s'agit d'une entrée dans un des métiers proposés, pour d'autres il s'agit dans le cadre de parcours professionnels, de continuer un cheminement formatif initié antérieurement et visant à promouvoir des changements possibles dans leur vie professionnelle.

Former des adultes, oriente l'institution sur un principe partagé, mais ne dit rien de la manière dont nous proposons cet espace, à l'adulte en formation. Pour cela nous faisons référence à une conception de la formation, explicitement énoncée. Elle engage chacun de nous dans une posture à l'égard des stagiaires, des professionnels, des étudiants.

### 3.2 : Former à l'acquisition de qualifications et de compétences

Les formations sociales dispensées à l'ARFRIPS ont toutes pour ambition de contribuer à :

- L'acquisition de qualification

L'ARFRIPS forme en vue de l'exercice d'un métier et de l'accès à l'obtention d'un diplôme. La qualification (c'est à dire les apports théoriques, les expériences de terrain, la réflexion critique...) constitue l'ensemble des attributs professionnels accordés à l'individu et socialement reconnus (par le

diplôme) et rétribués; autrement dit la qualification permet l'exercice du métier attribuant un statut dans un contexte socialement défini.

- L'acquisition de compétences
  - le savoir permet la maîtrise d'un champ de la connaissance et des techniques qui s'y réfèrent ;
  - le savoir-faire relève plus de pratiques acquises dans le cadre de l'alternance et des mises en situations ;
  - le savoir être relève de ce que l'on peut nommer d'une aptitude à entrer en relation avec d'autres, à se situer, à s'adapter aux situations, aux changements, aux innovations.

Les compétences se construisent dans la permanence de l'interaction. Les compétences acquises, sont des ressources mobilisant les trois registres de la pratique ; il s'agit alors de savoir agir avec compétences.

### 3.3 : La promotion sociale des personnes en formation

Par le biais de partenariats (faculté, autres EFTS...) et son implication dans les dispositifs tels la VAE ou encore l'apprentissage l'ARFRIPS crée et facilite les conditions de futures mobilités professionnelles des étudiants en formation. Ils pourront ainsi au cours de leur vie professionnelle, s'ils le souhaitent, requestionner leurs pratiques, repenser leurs parcours professionnels ou reprendre des études universitaires à un niveau reconnaissant la qualité de la formation professionnelle initiale.

Ouvertes à la complexité du travail social et de son environnement, les formations dispensées favorisent les transversalités des métiers par la diversité des propositions expérientielles et leurs analyses transdisciplinaires.

### 3.4 : La formation à l'appui du processus de professionnalisation

#### *3.4.1 : La formation aux métiers du social : une alliance entre pratique et réflexivité*

Aucune composante de la formation ne doit s'affranchir de cette perspective. C'est donc au travers de l'articulation subtile des savoirs comme ressources, et leur possible transférabilité mobilisable en situation, qu'est permise l'acquisition de compétences.



Il n'y a pas à l'ARFRIPS une discipline centrale, mais la proposition d'utiliser celles qui, nombreuses et passionnantes, permettent aujourd'hui de mieux comprendre l'Homme dans un environnement complexe. Les techniques, les méthodes, (les savoir-faire) et les théories pluridisciplinaires dispensées pendant la formation (les savoirs), constituent des outils ; les expérimenter pendant la formation, à l'occasion des stages, favorise la prise de conscience de la dimension éthique de la pratique, incontournable et fondamentale dans l'exercice professionnel (savoir être).

#### *3.4.2 : Des formations fondées et articulées sur l'alternance intégrative*

L'expérience est partie intégrante de la formation. Elle devient le support et le vecteur central à l'organisation du processus de formation. Elle repose sur l'articulation de l'expérience professionnelle précédemment vécue et/ou celle en cours sur les lieux de stage avec les éléments théoriques et méthodologiques proposés en formation. L'alternance intégrative définit une place nouvelle aux sites qualifiants, terrains de stage...lieux historiques de la socialisation des professionnels. Ils participent directement à la certification, ils sont sollicités pour construire avec nous les contenus formatifs, ils deviennent des partenaires à part entière.

### **3.5 : Place du collectif, place de l'individu**

#### *3.5.1 : Un travail collectif*

Si le principe d'appartenance à une promotion reste le lien intangible à l'institution et aux métiers, l'organisation des parcours à partir de groupes restreints permet de rythmer et scander le parcours des étudiants ou professionnels en formation.

Le groupe est support à la réflexion, à l'échange des expériences concrètes. Il favorise ainsi l'inscription de l'individu dans une dynamique collective. Il révèle les contours de l'inscription de soi dans un collectif. Il est aussi prémisses des collectifs de travail.

#### *3.5.2 : Un accompagnement individualisé*

Chaque étudiant est accompagné, suivi dans son parcours et ce quel que soit la durée de la formation, par un membre de l'équipe pédagogique. Cet accompagnement favorise l'émergence des questions, le lien entre les divers moments de la formation, permet la préparation aux situations d'alternance, et synthétise l'ensemble du parcours. Il est un espace permettant d'ajuster le parcours de la personne en formation qui petit à petit se dessine et se transforme.

## 4- Les outils à l'appui de la mise en œuvre de notre projet

Pour mettre en œuvre son projet, l'ARFRIPS développe des dispositifs et outils transversaux à l'ensemble de ses formations. Ces moyens n'apparaissent pas par ordre d'importance puisqu'ils sont complémentaires.

Pour chaque action ou dispositif mis en place, l'ARFRIPS veille à prendre en compte le contexte local et s'inscrire dans le contexte économique et social de son territoire. Pour cela, nous prenons notamment appui sur le schéma régional des formations sociales ainsi que les documents publiés par la branche professionnelle.

### 4.1 : Le travail en partenariat / réseau

#### 4.1.1 : Partenariats pédagogiques conventionnés

Ces partenariats formalisent les relations entre l'ARFRIPS et d'autres organismes de formation en travail social mais également entre l'ARFRIPS et l'université.

#### [a : Partenariats ARFRIPS / Organismes de formation en travail social](#)

Formations	Niveaux	Sites	Partenariats
Master ANACIS	7	Lyon	Université Ecole Rockefeller ESSSE
CAFERUIS	6	Lyon	
Educateur Technique Spécialisé	6	Lyon	Université ESSSE Lycée La Martinière
Educateur Spécialisé	6	Lyon	Université Ecole Rockefeller IRFSS Croix-Rouge ESSSE Institut Carrel Lycée La Martinière

Moniteur Educateur	4	Lyon, Valence, Villefranche	Institut Carrel Ecole Rockefeller
Moniteur d'Atelier	4	Lyon, Valence, Chambéry, Grenoble	AFFA IREIS IFTS
Accompagnant Educatif et Social	7	Lyon, Valence, Villefranche	Ecole Rockefeller

[b : Partenariats ARFRIPS / Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel \(EPSCP\)](#)

L'ARFRIPS dans le cadre du Master ANACIS a établi une convention de collaboration pédagogique avec la **haute Ecole de la province de Liège (HELP) et la Haute Ecole libre Mosane (HELMo)**. Cette convention porte sur l'organisation conjointe d'une activité d'enseignement.

L'ARFRIPS a également établi deux conventions de partenariats pédagogiques établies avec l'Université Lumière Lyon 2 et plus précisément avec :

**L'ISPEF et l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Sciences politique**

Ce partenariat se traduit par une reconnaissance réciproque des enseignements délivrés. Concrètement, elle permet aux étudiants en formation d'éducateur spécialisé d'obtenir en même temps que leur DEES une Licence en Sciences Humaines et Sociales Mention Sciences de l'Education ou Mention Sociologie de l'Université Lumière Lyon 2. (Sous condition d'inscription volontaire à l'ISPEF ou l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science politique en 3<sup>ème</sup> année de formation). Elle permet aux étudiants issus des 2 composantes de l'Université Lumière Lyon 2 concernées de bénéficier d'une dispense de l'épreuve écrite de sélection pour l'entrée en formation d'éducateur spécialisé ou d'éducateur technique spécialisé et d'allègements lors de la formation.

**L'Institut de Psychologie**

Cette convention s'inscrit dans une réciprocité. D'une part, elle ouvre aux éducateurs spécialisés formés à l'ARFRIPS et titulaires d'un DEES un accès de plein droit en Licence 3 de Psychologie avec obtention d'une demi Licence 3. D'autre part, les étudiants ayant validé une L3 en Psychologie bénéficient d'une dispense de l'épreuve écrite de sélection pour l'entrée en formation d'éducateur spécialisé ou d'éducateur technique spécialisé et d'allègements lors de la formation.

## [c : Autres réseaux et partenariats pédagogiques](#)

### **Association Rhône-Alpes pour la VAE du Travail Social et de la Santé (AVAETSS)**

L'ARFRIPS est membre fondateur de l'AVAETSS ; la directrice des formations et du développement développement en est la vice-présidente. A ce titre plusieurs professionnels de l'ARFRIPS assurent des accompagnements à la démarche de VAE ainsi que des séquences formatives.

L'AVAETSS réunit plusieurs organismes de formation en travail social et dans le domaine de la santé en Auvergne Rhône-Alpes (ESSSE, ADEA, Institut Saint Laurent, IFTS d'Echirolles, Institut Carrel, ITSRA...).

### **Centre de formation par l'apprentissage IFIR**

La formation d'Educateur Spécialisé, de Moniteur Educateur et d'Accompagnant Educatif et Social est accessible à l'ARFRIPS par la voie de l'apprentissage via une convention passée avec le CFA IFIR.

### **Groupement de partenaires régionaux en Rhône Alpes pour la formation des tuteurs**

L'ARFRIPS est membre du groupement qui réunit actuellement l'Institut Saint Laurent, l'IFTS d'Echirolles, l'ADEA, l'IREIS. Nous assurons à ce titre la formation des tuteurs de proximité et des référents sites qualifiants.

### **L'institut de l'engagement**

L'ARFRIPS accueille avec des dispenses d'épreuves écrites des lauréats de l'Institut de l'Engagement (Service Civique) dans le cadre d'un partenariat.

### **La formation des surveillants de nuit et maîtresses de maison**

L'ARFRIPS assure des enseignements dans le cadre d'une convention signée avec l'ADEA de Bourg-En-Bresse.

#### *4.1.2 : Réseaux emploi / insertion*

Réseau pôle emploi / missions locales : l'ARFRIPS présente régulièrement son offre de formation aux conseillers emploi-formation du secteur de Vaise, Valence et Villefranche.

#### *4.1.3 : Les réseaux des associations de formation et de recherche*

L'ARFRIPS est adhérente d'UNAFORIS et d'URAFORIS. Son Directeur est Eric FERRIER.

Ce réseau permet de mettre en commun, valeurs, expérience, compétences et ressources, pour améliorer la formation des professionnels de l'intervention sociale dans les territoires.

#### *4.1.4 : Partenariats dans le cadre de la recherche*

L'ARFRIPS :

- Est membre du PREFAS. Le PREFAS consiste à valoriser la production de recherches et favoriser le développement d'articulations entre les intervenants des secteurs du social, du médico-social, de l'intervention sociale et de la santé, les formateurs en Travail Social et les chercheurs s'intéressant au "social" (au sens large)

- Participe activement aux séminaires « Ethnographie du trouble dans la relation d'aide et de soin »
- Participe au développement d'un réseau commun d'une part aux universités de Lyon 2 et Saint-Etienne (UJM) et d'autre part aux EFTS des deux sites, portant sur la Formation et la Recherche en Intervention Sociale dans l'Enseignement Supérieur (réseau FRISES)

Enfin, l'ARFRIPS est lié à l'IREIS par une convention de mise à disposition de formateurs dans le cadre d'une recherche intitulée « Le triptyque personne accompagnée – proche aidant – professionnel dans l'intervention sociale à domicile auprès de personnes handicapées psychiques »

#### *4.1.5 : Les partenariats à l'international*

L'ARFRIPS est partie prenante du programme ERASMUS + qui porte sur un échange d'accueil d'étudiants ainsi qu'un échange de pratiques et de savoirs entre formateurs voire des actions de recherche au niveau international.

L'ARFRIPS a formalisé un partenariat avec la Haute Ecole Leonard de Vinci de Bruxelles, La Haute Ecole Libre de Mosanne (Liège) et la Haute Ecole de la Province de Liège.

## 4.2 : Le lien avec les employeurs et la branche professionnelle

### *4.2.1 : Les relations formalisées avec le monde professionnel*

Les liens aux employeurs nous permettent d'actualiser notre connaissance du secteur professionnel et du territoire et d'ajuster en conséquence notre offre de formation.

Ce travail favorise également l'employabilité des personnes en formation.

Ces liens se matérialisent par :

- Une Assemblée Générale des sites qualifiants qui se réunit chaque année
- Une Instance Technique et Pédagogique (ITP) composée de représentants des sites de stage, de formateurs, de représentants de l'Université, de personnes qualifiées et de représentants des étudiants.
- Des visites de stage et rencontres sites qualifiants / établissements de formation (en fonction du diplôme délivré)
- Une formatrice et un formateur référents sites qualifiants chargés des relations entre l'ARFRIPS et les sites qualifiants
- L'organisation de 5 petits déjeuners informatifs annuels sur chacun de nos sites : ces temps permettent des échanges entre formateurs et sites qualifiants autour de thématiques ciblées

- La réalisation d'actions de formation continue intra-établissements par les formateurs de l'ARFRIPS permettant d'actualiser leur connaissance des problématiques rencontrées sur les terrains
- L'organisation de journées d'études / colloques destinées aux professionnels du secteur

#### *4.2.2 : Les organismes paritaires collecteurs agréés*

L'ARFRIPS entretient des liens privilégiés avec la branche professionnelle sanitaire et sociale, publique et privée. Nous bénéficions à ce titre de financements des OPCA tels UNIFAF, ANFH ou encore UNIFORMATION dans le cadre des formations que nous délivrons.

### 4.3 : Représentativité des étudiants, professionnels et personnalités extérieures

#### *4.3.1 : L'Instance Technique et Pédagogique*

Pour chaque formation est instituée une Instance Technique et Pédagogique. Son rôle est consultatif. Elle veille à la mise en œuvre des orientations du projet pédagogique et aux conditions générales d'organisation de la formation. Elle émet également un avis sur le protocole d'allègement et de certification en lien avec le projet pédagogique de l'ARFRIPS.

D'une manière générale, elle a compétence pour étudier et proposer toute amélioration de ces formations.

La directrice des formations et du développement (ou son représentant) préside de droit l'Instance Technique et Pédagogique.

Cette instance comprend cinq collègues :

- 1er collège : des représentants des étudiants de chaque promotion élus en début de formation.
- 2ème collège : des représentants des sites de qualifiants élus lors de l'assemblée générale des sites qualifiants.
- 3ème collège : des représentants de l'équipe pédagogique ; formateurs référents de chacune des promotions.
- 4ème collège : des représentants de chacune des composantes de l'université en convention avec l'ARFRIPS.
- 5ème collège : des personnes qualifiées, invitées à la demande de la directrice des formations et développement (ou son représentant) en fonction de l'ordre du jour.
  - Les responsables pédagogiques des formations, éducateurs spécialisés et éducateurs techniques spécialisés siègent au titre de personnes qualifiées.

- Les responsables pédagogiques des établissements partenaires de ces formations peuvent être invités à participer à l'I.T.P. en fonction de l'ordre du jour.
- Un représentant de la DRDJSCS est invité à chacun des I.T.P.
- Si besoin est, la directrice des formations et du développement pourra faire appel à des personnes ressources.

Chaque séance de l'Instance Technique et Pédagogique fait l'objet d'un compte-rendu écrit. Il est adressé à chaque membre. Un exemplaire est déposé au centre de documentation dans un dossier réservé à cet effet.

#### *4.3.2 : Le Conseil de la Vie Etudiante*

L'objectif de ce Conseil de la Vie Etudiante est de présenter les moments importants qui vont marquer l'année scolaire en cours. Il propose un espace de réflexion sur les problèmes concernant la vie quotidienne dans l'établissement de formation et envisage des modes de résolution. Il est le lieu d'expression des projets collectifs à destination des personnes en formation.

Il est composé :

- Des représentants de chacune des promotions
- Des représentants des salariés
- Du directeur et de la directrice des formations et du développement
- D'un représentant des Administrateurs.

Le conseil se réunit trois fois par an. Chaque séance verra la nomination d'un secrétariat de séance, et d'une présidence. Ces fonctions sont éphémères et ne portent que sur la séance concernée.

L'ordre du jour sera arrêté et proposé par la direction, après consultation des différents membres du CVE. Les comptes rendus seront effectués par le secrétariat de séance et soumis à approbation par les membres dans un délai de 1 mois après la séance. Ils seront ensuite affichés dans les lieux appropriés à cet effet.

#### *4.3.3 : Les commissions de validation de semestre ou d'année*

Suivant leur nature, les commissions peuvent être composées :

- Du responsable de formation qui préside la commission
- Du référent de promotion
- D'un délégué de promotion au titre de représentant étudiant. Il n'a pas d'avis décisionnaire
- Des formateurs «suivis de formation » dont le référent de promotion.
- D'un représentant étudiant de chacun des groupes de suivi de formation au titre de représentant de leur groupe.

Commissions semestrielles (ES – ETS) : la commission étudie le parcours de chaque étudiant. Elle applique les règles de compensation indiquées dans les différents modules. Elle décide des remédiations et rattrapages pour le semestre suivant.

Commission de validation d'année : cette commission qui se tient en fin d'année scolaire a pour fonction de valider l'année de formation ou le cas contraire, de proposer des remédiations, rattrapages ou encore un redoublement ou une suspension de formation.

#### *4.3.4 : L'instance d'étude des situations particulières*

C'est une instance consultative dont la mission est de favoriser l'étude élargie des situations particulières rencontrées par un étudiant du fait de modifications de son parcours de formation (absences en formation ou en stage, arrêt de stage...), du non-respect du projet pédagogique de la formation ou du règlement de fonctionnement de l'ARFRIPS.

Sa consultation est obligatoire en cas de différends et de litiges entre l'étudiant et l'ARFRIPS.

Elle a une fonction de conseil auprès de la directrice des formations et de développement quant à la décision à prendre concernant la situation de l'étudiant.

Elle est composée :

- de la directrice des formations et du développement ou de son représentant
- du responsable de la formation
- de l'étudiant concerné par la situation étudiée
- du formateur référent de l'étudiant
- d'un professionnel siégeant à l'Instance Technique et Pédagogique
- d'un étudiant (délégué de promotion) siégeant à l'Instance Technique et Pédagogique

La décision prise par la direction de l'Etablissement de Formation est notifiée par écrit à l'intéressé.

L'instance d'Etude des Situations Particulières sera convoquée par la directrice des formations et du développement (ou son représentant) soit :

- à la demande de l'étudiant agent de la situation
- à la demande du formateur référent de la promotion ou du responsable de formation
- à sa propre initiative

#### *4.3.5 : Les assemblées de promotion et bilans*

Parce que les travailleurs sociaux travaillent rarement seul mais en équipe, la dimension collective est un élément structurant de la formation. Celle-ci est donc un temps privilégié pour expérimenter ce qu'il en est de prendre une place parmi d'autres, de faire une place à l'autre et de s'inscrire dans l'échange et le travail commun.



Le groupe est support à la réflexion, à l'échange des expériences concrètes. Il favorise ainsi l'inscription de l'individu dans une dynamique collective. Il est aussi prémisses des collectifs de travail.

Chaque personne en formation est rattachée à une promotion de pairs. C'est dans la transversalité des temps de formation que se constitue une culture commune permettant de saisir à la fois les spécificités du métier et sa nécessaire articulation avec d'autres professions.

Pendant toute la durée de la formation sont programmées des assemblées de promotion (en moyenne 1 par mois) réunissant les étudiants de la promotion et les formateurs référents en charge des suivis de formation de la promotion.

Le responsable de formation et la directrice des formations et du développement (ou son représentant) participent à ces assemblées en fonction de l'ordre du jour.

Ces assemblées de promotion proposent un cadre de travail dynamique et interactif qui a une fonction de régulation, d'évaluation et d'information. Sont abordées dans ces espaces de travail toutes les questions liées au dispositif de formation, à l'organisation et aux modalités pédagogiques et d'une manière générale tout ce qui concerne le cursus de formation.

Les questions à l'ordre du jour des assemblées ainsi que les réponses de l'institution sont consignées sur un cahier dédié. Pour chacune des assemblées, les étudiants désignent un secrétaire de séance pour effectuer la prise de notes.

#### *4.3.6 : Les délégués de promotion*

En début de formation sont élus des délégués dont la fonction est d'assurer une interface entre la promotion et l'institution.

Un vote à bulletin secret est organisé lors d'une assemblée de promotion afin d'élire deux titulaires et deux suppléants qui représenteront les étudiants lors des instances officielles :

- Instance Technique et Pédagogique
- Conseil de la vie étudiante
- L'instance d'étude des situations particulières

#### **4.4 : Information, orientation et promotion des métiers du social**

La présentation de notre offre de formation se concrétise de plusieurs façons :

- La présence de l'ARFRIPS à différents événements sur l'agglomération :
  - Salon Santé Social
  - Salon de l'étudiant
  - Forum des métiers
- L'organisation chaque année de deux journées portes ouvertes, une à l'automne et une autre au printemps.

- Lors de ces journées, les présentations des formations proposées par l'ARFRIPS sont co-animées par des formateurs et des étudiants. Des informations administratives sont également données aux participants.
- Des informations collectives organisées par l'ARFRIPS notamment lors des journées de l'enseignement supérieur.
- La présence de l'ARFRIPS sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn et la publication régulière d'informations liées aux formations et/ ou à l'actualité du secteur
- Une offre de pré-formation permettant aux participants d'affiner leur projet professionnel et de faire un stage de découverte avant de se présenter aux sélections
- L'organisation en juin d'une réunion d'information (pré-rentree) pour les étudiants admis aux épreuves de sélection
- La remise en début de formation de différents documents :
  - Le règlement de fonctionnement
  - Le projet pédagogique
  - Les référentiels (compétences, formation, certification)
  - Le protocole d'allègement
  - Le livret de formation de l'étudiant
  - Le livret des stages
  - Le règlement de certification

Toutes les informations communiquées sont accessibles sur notre site internet.

#### 4.5 : Modalités d'accompagnement individuelles et collectives

Si le principe d'appartenance à une promotion reste le lien intangible à l'institution et aux métiers, l'organisation des parcours à partir de petits groupes, de 12 étudiants en moyenne, permet de rythmer et scander le cursus de formation.

La permanence et le rythme régulier de ces groupes favorisent dans un climat de confiance les échanges sur les situations rencontrées ou les questions relatives au métier. Ils offrent aussi aux étudiants une possibilité de repérer et d'analyser des phénomènes de groupe qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans le milieu professionnel.

Ce sont des espaces de co-formation qui encouragent la mutualisation des questionnements et des expériences et favorisent l'articulation entre les différents temps de la formation.

Chaque groupe constitué sera accompagné par le même formateur durant toute la durée de la formation.

Une attention particulière est apportée à la constitution de ces groupes afin de favoriser le métissage des expériences des futurs professionnels.

Parmi les différents groupes constitués tout au long du parcours de formation, trois types de groupes sont à distinguer par leurs modalités spécifiques car ils constituent des points d'ancrage dans la formation.

Suivant les formations (cf. projets pédagogiques de chacune d'entre elles), les modalités d'accompagnement collectives peuvent prendre la forme :

- De groupes de suivi de la formation (accompagnement à la professionnalisation et au cursus de formation)
- De groupes d'analyse des pratiques
- De groupes d'accompagnement aux certifications

Ces temps peuvent par ailleurs prendre la forme d'ateliers d'écriture ou encore de guidance collective.

Outre les modalités collectives d'accompagnement, chaque personne en formation est suivie individuellement. La configuration des temps d'accompagnement est plurielle ; elle peut se traduire par : un rendez-vous avec un formateur référent de la promotion ou du groupe d'accompagnement ; un rendez-vous avec un « guideur-mémoire » ; la relecture et le commentaire d'un écrit ; un temps de retour de correction ; le suivi de la mise en stage par un formateur référent...

## 4.6 : L'intervention des personnes vulnérables et/ou de leurs proches dans les formations

Au-delà d'un « discours sur », il importe que les personnes en formation puissent entendre la parole des personnes qu'ils seront amenés à accompagner (ou de leurs proches). Ces interventions participent à part entière à la transmission de savoirs, d'ordre expérientiels. Les questions relatives au pouvoir d'agir, à la pair-aidance sont également traitées au cours des formations. En reconnaissant aux personnes accompagnées une place dans nos formations, nous soutenons, dans le cadre des missions qui sont les nôtres, le développement d'une approche inclusive de l'accompagnement des plus vulnérables.

## 4.7 : Dispositifs transversaux à l'appui de l'employabilité

### 4.7.1 : Ateliers techniques de recherche d'emploi / stage (TRE)

Ces temps proposés en début et fin de formation aident les participants à maîtriser les outils de recherche d'emploi (ou de stage) rendant ainsi ces démarches plus efficaces.

Les ateliers « TRE » permettent aux apprenants :

- de réaliser ou d'actualiser leur CV afin de mettre en valeur leurs atouts et compétences,

- de s'exercer à la rédaction d'une lettre de motivation dans l'optique d'une candidature spontanées et/ou en réponse à une offre d'emploi / stage précise,
- de se préparer à des entretiens d'embauche en identifiant des éléments de réponse aux questions généralement posées par les employeurs et en affinant un argumentaire.

Ces temps sont animés par des formateurs et/ou des professionnels amenés à procéder au recrutement de collaborateurs / stagiaires : cadres intermédiaires, gestionnaires RH...

#### *4.7.2 : Suivi de cohorte et d'insertion des diplômés*

Six mois après les épreuves des différents diplômes que nous préparons, nous réalisons une enquête (en ligne sur internet) auprès de nos étudiants diplômés afin de pouvoir évaluer l'insertion professionnelle des diplômés ou les poursuites d'études après diplôme.